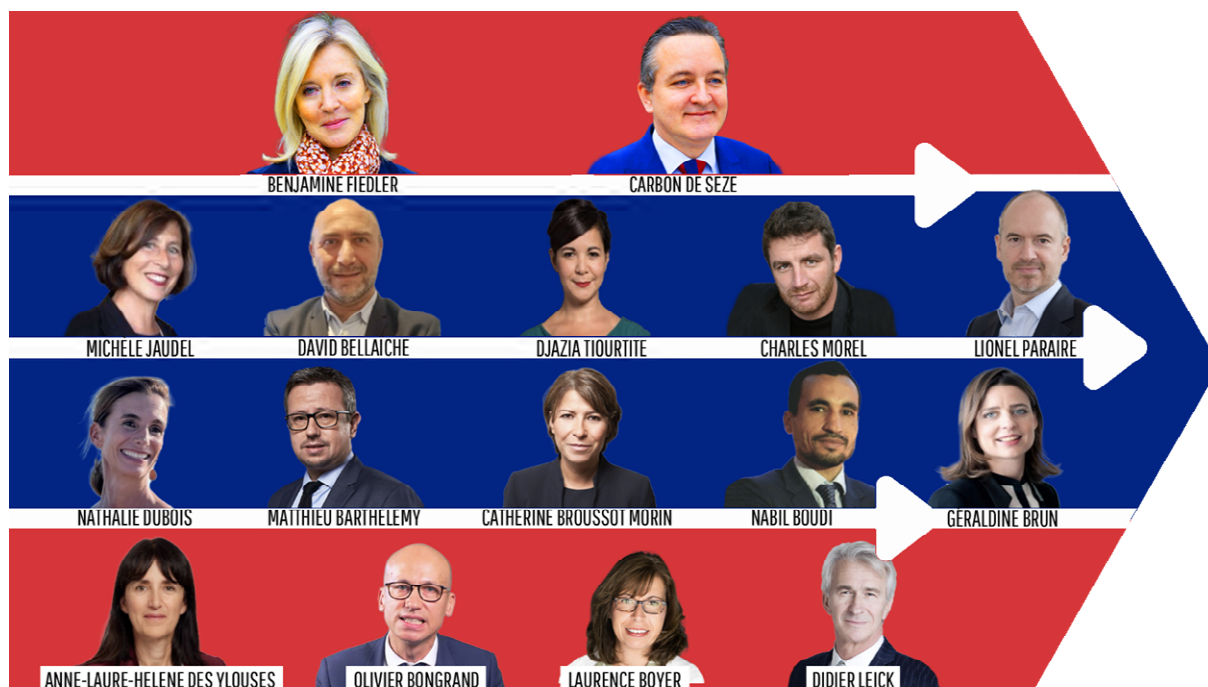


## Profession de foi liste Tout Droit – élection CNB 2023



Chères Consœurs, chers Confrères,

CNB... instance aussi méconnue que primordiale pour notre exercice quotidien. Une élection parmi d'autres, pour une assemblée inutile, les critiques sont nombreuses. Certaines fondées, d'autres non, mais toutes aboutissent à une conclusion : pourquoi laisser d'autres décider pour nous ? Toute la détermination que nous mettons au service de nos clients, devrait disparaître pour nous-mêmes ?

Nous nous présentons devant vous avec la volonté de mettre notre expérience et notre engagement au service des Avocats.

Notre liste est à l'image de notre Barreau. Elle reflète la diversité des statuts, des pratiques et des parcours professionnels – et aussi le partage des valeurs essentielles de notre profession, et la même exigence de justice. Une justice qui soit au quotidien à la hauteur de l'idéal qu'elle incarne.

Notre démarche est de permettre à tous les avocats de s'épanouir dans un environnement dynamique, sain et respectueux des équilibres de vie.

Nous voulons porter au CNB des initiatives propres à améliorer notre exercice quotidien :

- Libérer les énergies,
- Accroître l'influence et la prospective,
- Créer une agence d'affacturation de nos honoraires.

**Libérer les énergies**, c'est la conviction profonde, qu'en tant que législateur de la profession, le CNB doit favoriser l'évolution des règles pour que chaque avocat soit – dans le respect des principes essentiels- de plus en plus libre des initiatives propres à son épanouissement et à la croissance de son cabinet.

**L'influence et la prospective** sont les leviers de cette croissance : mieux défendre nos intérêts auprès des pouvoirs publics, comme savoir qui sera l'avocat de demain, sont des exigences d'efficacité qui s'articulent pour promouvoir les avocats.

**L'affacturage de nos honoraires** est une question de protection de nos cabinets, de souci de la trésorerie de nos structures, qui conditionne l'équilibre non seulement de notre exercice, mais aussi de notre qualité de vie.

Nous sommes convaincus que ces trois axes correspondent à des besoins actuels, et fondent en outre les enjeux de l'attractivité de notre métier, qui va se révéler un des enjeux majeurs pour nous tous, avec les conséquences qui s'y attachent.

Le CNB doit s'enrichir d'une vision stratégique.

Nous pourrions ainsi anticiper les évolutions de notre profession – notamment les innovations technologiques, telle que l'intelligence artificielle ou la généralisation du télétravail - et proposer des solutions ambitieuses et pragmatiques.

Ce sera également l'occasion de réfléchir ensemble **à qui sera l'avocat dans 10 ans** : quels nouveaux marchés, quelles nouvelles activités, quels nouveaux défis ?

Ce sera encore l'occasion de mieux **protéger nos retraites et notre régime de prévoyance** qui doivent évoluer avec notre démographie.

Nous devons éviter de subir les réformes qui affectent notre rôle, notre place ou nos droits en réagissant souvent trop tard et en vain.

Nous devons y être associés dès qu'elles sont envisagées. Plus encore, nous devons les inspirer.

A ce titre, nous proposerons de **sanctuariser notre secret professionnel** trop souvent malmené, en demandant son inscription dans la Constitution.

C'est également dans cet esprit que nous favoriserons l'adoption d'outils d'influence et de prospective, propres à défendre les intérêts des avocats auprès des pouvoirs publics notamment sur les sujets de dérégulation et de périmètre du droit.

Enfin, certaines de nos règles sont aujourd'hui un frein à des initiatives qui pourtant ne heurtent en rien nos valeurs essentielles.

Des enquêtes internes aux missions de certification, le champ des possibles ne cesse de s'élargir, avec des opportunités de revenus complémentaires et de missions passionnantes, tournées vers la création de valeur tant pour nos clients que pour nous.

Nous souhaitons que le CNB soit un partenaire de cet esprit de conquête et facilite le développement des nouveaux marchés du Droit.

Toujours dans une logique de décloisonnement, nous souhaitons que soit plus largement autorisée la rémunération de l'apport d'affaires entre professionnels du droit.

Nous voulons amplifier le mouvement en cours pour élargir notre périmètre d'exercice et moderniser notre pratique.

Nous devons assumer d'être des entrepreneurs qui appartiennent à une profession réglementée, laquelle garantit notre qualité.

Nos différentes missions peuvent parfaitement s'additionner sans se contredire.

Mieux, Le CNB peut nous aider à sécuriser notre exercice, nous souhaitons créer à cet effet une agence d'affacturage des honoraires, qui permettra de mieux gérer la trésorerie de nos cabinets, dans le respect du secret professionnel.

Il faut encore porter notre attention sur l'avenir de la collaboration libérale, la promotion de l'égalité professionnelle, de la qualité de vie au travail et de la simplification de la mobilité professionnelle.

Notre ambition est également de valoriser et de protéger le capital humain qui fait la richesse de notre Barreau.

Les comportements abusifs n'ont pas leur place dans notre profession et doivent faire l'objet de sanctions efficaces et dissuasives. Les dispositifs de prévention du harcèlement et de la discrimination doivent être mieux connus et maîtrisés par tous.

Un trop grand nombre de Consœurs estiment à juste titre qu'elles n'ont pas suffisamment accès au rôle d'associées au sein de leur cabinet.

Nous proposerons l'adoption d'un dispositif d'accompagnement personnalisé au bénéfice des avocates ayant pour objectif de briser le plafond de verre, de les aider à surmonter les obstacles systémiques et personnels au développement de leur carrière.

La maternité ne peut plus être perçue comme un frein à l'évolution professionnelle. Elle doit être mieux accompagnée, de même que la prise effective du congé de parentalité doit être encouragée. A cet effet, nous proposerons la création d'un service dédié à la parentalité au niveau national.

Enfin, nous nous engageons à mener à son terme le plan numérique déjà engagé par le CNB, en mettant à la disposition de tous ceux qui le souhaitent une formation et un pack numérique, comprenant des offres préférentielles pour nos Barreaux.

Les attentes et les aspirations des confrères évoluent. La qualité de vie et le bien-être au travail, les perspectives d'évolution et de mobilité professionnelle au sein de nos cabinets ou de la profession sont au cœur des préoccupations des avocats. Ces attentes s'intègrent dans le débat plus général du rapport au travail et des difficultés accrues de recrutement, de motivation et de fidélisation des talents.

Nos cabinets doivent ainsi s'adapter en s'engageant plus encore sur le terrain de la responsabilité sociale et environnementale. Nous proposons de poursuivre les travaux déjà engagés par le CNB sur le déploiement d'une charte RSE au sein de nos Cabinets.

Nous portons une vision claire, humaniste et conquérante de la profession, en phase avec les enjeux de notre temps.

Un esprit fédérateur aussi, avec la volonté que le CNB offre une utilité à sans cesse perfectionner : nous aider dans notre exercice quotidien. Nous voulons que le CNB soit un outil de travail qui redonne de l'élan à notre profession, qui est la plus jeune, la plus diversifiée, et dispose du périmètre du droit le plus large, qu'il faut protéger et accroître.

Notre ambition est collective.

Nous comptons sur vous, le 28 novembre, pour aller de l'avant sans laisser personne en chemin. [Tout droit avec vous et pour vous !](#)

Avec toute notre considération confraternelle

**BENJAMINE FIEDLER**

**CARBON DE SEZE**

**GERALDINE BRUN**

**LIONEL PARAIRE**

**MICHELE JAUDEL**

**DAVID BELLAÏCHE**

**DJAZIA TIOURTITE**

CHARLES MOREL

NATHALIE DUBOIS

MATTHIEU BARTHELEMY

CATHERINE BROUSSOT MORIN

NABIL BOUDI

ANNE-LAURE HELENE DES YLOUSES

OLIVIER BONGRAND

LAURENCE BOYER

DIDIER LEICK